



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 JUIN 2025

Date de la convocation : 12 juin 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjointes au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. GUIMONET, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ROGER, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. SEGUIN, M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme POUGET, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. SABOURDY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. CORDONNIER.

ABSENTS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, M. DUVAL, Adjoint au Maire, M. JOLIVET, Conseiller Municipal, M. HOUGNON, Conseiller Municipal,

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

PERSONNEL COMMUNAL – REMUNERATION DE VACATIONS - N° 25/04 - 10/D

Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

1) AU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE

« Le fonctionnement du Conservatoire Municipal de Musique oblige la collectivité à s'assurer du concours régulier de deux vacataires en vue d'exercer les fonctions dévolues à des professeurs d'enseignement artistique.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, je vous propose le recrutement de ces deux vacataires à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026 :

- L'un exercera les fonctions d'enseignant de hautbois à raison de 20 vacations par mois, rémunérées au taux horaire de 35.59 € brut.
- L'autre exercera les fonctions de chef de chœur à hauteur de 16 vacations par mois, au taux horaire de 24.46 € brut.

Par ailleurs, il convient de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2025 sous le n°25/01-05/B, portant rémunération d'une vacation au Conservatoire Municipal de Musique, au titre de la participation d'un professeur de flûte traversière et de hautbois, Monsieur Arnaud LAURENT, à un jury d'examen fixé au 5 avril 2025, qui est reporté au 18 octobre 2025.

.../...



Il convient donc d'acter le report de la date du jury d'examen au 18 octobre 2025.

Toutes les autres dispositions de la délibération susvisée continuent à s'appliquer.

2) AU SERVICE COMMUNICATION DE LA COMMUNE

L'organisation des cérémonies patriotiques, d'inaugurations, de manifestations et de visites officielles, par le Service Communication, oblige la Commune, de s'assurer du concours d'un vacataire pour réaliser des photos et gérer la photothèque.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, je vous propose le recrutement d'un vacataire du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026.

Il s'agit de Madame Nathalie BOULLAULT, qui sera rémunérée au taux horaire de 16.14 € brut, après service fait.

Je vous demande d'en délibérer.

Les crédits afférents seront inscrits au budget. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à la majorité (22 pour et 6 abstentions : MM. NAUDION - BLANCHARD – Mme GIRAUDET - M. de REDON - MM. GUENIN - CORDONNIER) les propositions de son rapporteur.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 25 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site internet le 27 JUIN 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jeanny LORGEUX



La secrétaire,

Laurence MERCIER